

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2024

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
ROND POINT DU 11 NOVEMBRE PLACE DU TAMPINET BP 201		04000 DIGNE LES BAINS	
Numéro SIRET* 41110650300021		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
		31/12/2022	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
E	TOTAL (III)	CJ	CK
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :
			Créances
			CR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	182	-11 026
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	182	-11 026
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	553	2 023
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 309	22 598
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	10 389	19 420
	TOTAL (IV)	EC	31 251	44 042
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	31 433	33 016
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 251	44 042	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL						Néant		*	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
	Ventes de marchandises*	FA	8 538	FB		FC	8 538		9 143
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	101 707	FH		FI	101 707		101 951
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	110 245	FK		FL	110 245		111 094
Produits d'exploit.	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	105 960		114 211
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	8 358		-5 586
	Autres produits (1) (11)					FQ			
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	224 563	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 779		5 810
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 163		-178
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	100 410		110 652
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 246		4 011
	Salaires et traitements*					FY	87 588		82 280
	Charges sociales (10)					FZ	25 796		24 941
	Dotations - Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	1 362		3 170
		Dont dot. amort. du fonds de commerce			HS				
	d'exploitation : - dotations aux provisions					GB			
	- Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	38		34	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	224 381		230 719
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	182		-11 000
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	182		-11 000

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		26
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		26
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI		-26
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	224 563	219 719
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	224 381	230 745
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	182	-11 026
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	8 358	-5 586
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	36	34	
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6			
Obl.	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facul. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	960	KE	
C	Terrains			KG		KH	
	R	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ
- Sur sol d'autrui			Dont Composant	M1		KK	
- Installations générales, agencements et aménagements des		Dont Composant	M2		KM		KN
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	M3		340	KP	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*		KV		KQ	
E		- Matériel de transport*		KY		KR	887
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique		KB		KS	
L		- Emballages récupérables et divers*		LE	3 028	KT	
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		KU	
E	Avances et acomptes			LK	20 014	KV	
S		TOTAL III		LN	23 381	KW	
						KX	
						KZ	
						LA	
						LC	440
						LD	
						LE	
						LF	
						LI	
						LJ	
						LK	
						LM	
						LN	1 443
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	
						LO	
						LP	
						LQ	
						LR	
						LS	
						LT	
						LU	
						LV	
						LN	

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2023	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL				Néant	<input type="checkbox"/> *	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements (2) 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice				-		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL							Néant		*
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	902	PF		PG		PH	903	
TOTAL I	RK	902	RM		RN		RO	903	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	239	PW	155	PX		PY	393	
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	18 192	QA	650	QB		QC	18 843	
Autres immob. corp.	QD		QE		QF		QG		
- Installations générales, agencements et aménagements	QH		QI		QJ		QK		
- Matériel de transport	QL	2 007	QM	557	QN		QO	2 563	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR		QS		QT		
- Emballages récup. et div.									
TOTAL II	QU	20 437	QV	1 362	QW		QX	21 799	
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	21 340	OP	1 362	OQ		OR	22 702	
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
C Inst gales, agencet & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO		
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant				*		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
R	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
V	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
R	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
	- d'exploitation		UE	UF				
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH				
	- exceptionnelles		UJ	UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision								
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise :		ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL			Néant	*
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
				1	2	3
De l'actif	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
immo-	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
bilisé	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW
De	Clients douteux ou litigieux	VA				
l'actif	Autres créances clients	UX	533		533	
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="text" value="UO"/>)	Z1				
circulant	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	92		92	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfécies	VM				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 760		3 760	
	Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN				
	Divers	VP				
	Groupes et associés (2)	VC	16 665		16 665	
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	116		116	
	Charges constatées d'avance	VS	679		679	
TOTAUX		VT	21 844	VU	21 844	VV
RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
				1	2	3
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	553		553	
	Personnel et comptes rattachés	8C	6 553		6 553	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	9 392		9 392	
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfécies	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 855		3 855	
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	509		509	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupes et associés (2)	VI				
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K				
	Dettes représentative de titres empruntés*	Z2				
	Produits constatés d'avance	8L	10 389		10 389	
TOTAUX		VY	31 251	VZ	31 251	
RE N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL										Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2023		
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 182		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WB				
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		XE				
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067			XX		XW				
Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis			XZ						
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY				
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7		K7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8				
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN				
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN				
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		intérêts exécutés (art. 39-1-3 et 212)		SU		Zone d'ent.* (act. exo.)		SW		WQ				
Dont :						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR		182		
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT				
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes		Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *								WV				
imposition		nettes - imposées aux taux de 0%								WH				
		- imposées aux taux de 19%								WP				
particuliers		à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
et impos.		long terme - imputées sur déficits antérieurs								XB				
		Autres plus-values imposées au taux de 19%								I6				
différées		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ				
		Régime des sociétés mères et des filiales*		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						XA				
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)								ZX				
Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										ZY				
Mesures										XD				
Majoration d'amortissement *														
d'incitation		Entreprise nouvelle 44 septies		K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)		L5		
						Sociétés d'investissements immo.		K3		Zoneestruc. défense (art. 44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44		1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Zone de revitalisation rurale (44		PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS				
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art 39 decies)				Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS)		ZI		XG				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)								
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)								
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)												
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)				dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2				
TOTAL II										XH				
III. RESULTAT FISCAL														
Résultat fiscal avant imputation					bénéfice (I moins II)			XI		182				
des déficits reportables :					déficit (II moins I)							XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL				
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)												182		
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN		
												0		

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	11 064	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	182	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6	10 882	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	0	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	10 882	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X	8Y	
Provisions pour dépréciation*				
		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D	9E	
Charges à payer				
		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K	9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN	YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A		ligne Wl		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C					
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D					
Prélèvements sur les réserves		0E					
TOTAL I		0F					
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD					
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG					
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	- Sous-traitance			YT	51 187	47 799	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	493	454	
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 101	1 205	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		26	
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	47 630	61 169		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052				ZJ	100 410	110 652	
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	4 246	4 011	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052				YX	4 246	4 011	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	9 228	10 122	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	10 056	6 531	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2023)*			OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE				XP		
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)				ZR		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				RH			
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	PV à 0% (1	
				PV à 19%	JM	Imputation	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	PV à 0% (1	
				PV à 19%	JP	Imputation	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		N°SIRET de la société mère	
						JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2024

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant		*	
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes	N				
	N-1				
Moins-values nettes à long terme	N-2				
subies au cours des dix exercices antérieurs	N-3				
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imposables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme	N-1				
subies au cours des dix exercices antérieurs	N-2				
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2024

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL	Néant	*
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	0
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG
		0
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX
Effectifs au sens de la CVAE		EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX
Période de référence	Du	Au
Date de cessation		HR

Exercice ouvert le :	01/01/2023	Si PME innovante <input type="checkbox"/>	Régime "simplifié d'imposition" <input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de	
et clos le :	31/12/2023	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input checked="" type="checkbox"/>	taxation au tonnage <input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL ROND POINT DU 11 NOVEMBRE PLACE DU TAMPINET BP 201 04000 DIGNE LES BAINS					
N° Siret		41110650300021			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cg)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		OFFICE DU TOURISME		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT 0	
				(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLT imposables au taux de 15%					
PVLT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
à 19 %		à 19 %		à 0% (art. 238 quinquies)	
PV exonérées					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Terri. entr. <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficultés, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
				Bassins d'emploi à redynamiser <input type="checkbox"/>	
				Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
				BUD,art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.				Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné :					
				N° d'identification fiscale :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
				N° d'identification fiscale :	
4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
				N° d'identification fiscale :	
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Examen de conformité fiscale					
Nom, adresse du prestataire :					
N° SIREN du prestataire:					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * :		FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone :		0492367420		1 AV FRANCOIS CUZIN BP 79	
		04004 DIGNE LES BAINS CEDEX			
- du conseil * :					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:					
N° agrément :					
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné	
				A DIGNE LES BAINS le 26/07/2024	
Nom du déclarant : Mr CAZERES Benoit					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2024

Désignation de l'entreprise :		ASSA OFFICE DU TOURISME DE DIGNE -FISCAL							
et date de clôture de l'exercice:		31/12/2023							
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.					(a)		
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres					(b)		
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						(c)		
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées						(d)		
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),					(e)			
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)					(f)			
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))					(g)			
						(h)			
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						(i)		
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)		
7	Montant des revenus répartis (5)					Total (a) à (h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommés versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					Montant des sommes versées	
K DIVERS									
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)									
Adresses des autres établissements									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES						à 0%	à 15%	à 19%	
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
MVLТ restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									